

La Défense, le 17 juillet 2006

La Directrice Générale du Personnel et de l'Administration

à

(voir liste des destinataires)

ministère
des Transports,
de l'Équipement,
du Tourisme
et de la Mer



direction générale
du Personnel et de
l'Administration

sous-direction
du Développement
professionnel

bureau de la notation et
de l'évaluation

secteur de l'évaluation
et de l'orientation

Objet : Mise en oeuvre du plan GPEC – Fonctionnement des comités de domaine en 2006/2007

référence : Circulaire du 9 juin 2004

affaire suivie par : Nicole Valliamée

tél. : 01 40 81 62 43, fax : 01 40 81 75 40

courriel : nicole.valliamée@equipement.gouv.fr

Notre ministère s'est engagé dans la mise en oeuvre d'un plan de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences. Dans ce cadre, la circulaire du 9 juin 2004 a créé neuf comités de domaine afin notamment de reconnaître le niveau de ses agents en matière d'expertise.

Ce dispositif s'adresse aux personnels des catégories A+, A et B. Par conséquent, tous les services, qu'ils fassent partie ou non du réseau scientifique, sont concernés.

Je souhaite que **des conseils** puissent être apportés aux agents, effectuant un parcours professionnel de spécialiste ou d'expert et leur **donner l'opportunité d'être qualifiés**.

J'attire votre attention sur le fait que cet éclairage est très important pour les agents ayant un parcours professionnel de spécialiste.

Par ailleurs, ces qualifications peuvent venir en appui aux commissions administratives paritaires au moment de l'examen des promotions et des mutations.

En conséquence, je vous demande d'assurer une large diffusion de cette information auprès de vos services, afin que les agents qui le souhaitent constituent un dossier à présenter au comité de domaine concerné.

Tour Pascal B
92055 La Défense cedex
téléphone :
01 40 81 65 42
télécopie :
01 40 81 75 40
courriel :
DP1.DGPA@equipement.gouv.fr

Vous trouverez ci-joint les fiches procédure, les modèles de formulaire de demande d'évaluation à remplir ainsi que la circulaire du 9 juin 2004 portant création des comités de domaine. Vous veillerez à bien informer les agents des critères pour obtenir les qualifications, notamment le niveau de responsabilité de l'agent (autonomie pour l'expertise au sein de la structure), le niveau de partage en connaissances (participation à des groupes de travail, etc.).

*La directrice générale du personnel,
et de l'Administration*

Signé

Hélène JACQUOT-GUIMBAL

Nota : Pour de plus amples informations, vous pouvez également consulter la rubrique « l'évaluation de carrière » sur le site intranet de la DGPA :
Intranet : http://intra.dgpa.i2/rubrique.php3?id_rubrique=321
Extranet : <http://extranet-dgpa.equipement.gouv.fr>
(login : dgpa-extra - mot de passe : VC@MS3)

PJ : Circulaire du 9/06/ 2004

- Fiche de procédure
- Cadre de fiche de renseignement
- Cadre de transmission
- Cadre d'évaluation

LISTE DES DESTINATAIRES

- Monsieur le Vice-Président du Conseil Général des Ponts et Chaussées
- IGAC - CGPC

- Messieurs les chefs de bureau sous-couvert du directeur de cabinet

Cabinets ministériels

- Bureau du cabinet Equipement
- Bureau du cabinet Logement
- Bureau du cabinet Tourisme

- Mesdames et Messieurs les Directeurs et Chef de service de l'administration centrale

Secrétariat Général

- Direction des affaires économiques et internationales (DAEI)
- Direction de la recherche et de l'animation scientifique et technique (DRAST)
 - service de l'information et de la communication (SIC)
 - service du personnel et de l'administration
 - service du pilotage des services et de la modernisation
 - mission de la stratégie
 - mission des cadres dirigeants et des écoles

- Service de la Défense et de la sécurité (SDS)
- Inspection du Travail des Transports (ITT)
- Direction générale du personnel et de l'administration (DGPA)
- Direction général des routes (DGR)
- Direction générale de la mer et des transports (DGMT)
- Direction de l'établissement national des Invalides de la marine (ENIM)
- Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (DGUHC)
- Direction générale de l'aviation civile (DGAC)
- Direction de la sécurité et de la circulation routières (DSCR)
- Direction du tourisme (DT)

Ministères liés par une convention de gestion

- Monsieur le Directeur général de l'administration (Ministère de l'écologie et du développement durable -IFEN -IFORE)
- Monsieur le Directeur de l'eau (agences de l'eau et conseil supérieur de la pêche et service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations - SCHAPI)
- Monsieur le Directeur de la prévention des pollutions et des risques (DPPR)
- Monsieur le Directeur de la nature et des paysages (DNP)
- Monsieur le Directeur des études économiques et de l'évaluation environnementale (DEEE)
- Monsieur le délégué interministériel au développement durable
- Monsieur le Directeur général de la sûreté nucléaire et de la radioprotection (DGSNR)
- Monsieur le Directeur du patrimoine et de l'architecture (DAPA)

Directions et services territoriaux

- Messieurs les Préfets de région :
 - * Directions régionales de l'équipement (DRE)
 - * Directions régionales de l'environnement
 - * Directions régionales du tourisme
 - * Centres d'études techniques de l'équipement méditerranée (Aix-en-Provence), sud-ouest (Bordeaux), Nord-Picardie (Lille), de Lyon, de l'est (Metz), de l'ouest (Nantes), de Normandie-centre (Rouen), (CETE)
 - * Centres interrégionaux de formation professionnelle d'Aix-en-Provence, d'Arras, de Clermont-Ferrand, de Macon, de Nancy, de Nantes, de Paris, de Rouen, de Toulouse et de Tours, (CIFP)
 - * Centre de formation polyvalent de Brest
 - * Services de navigation du Nord-est (Nancy), du Nord-pas de Calais (Lille), du Rhône Saône (Lyon), de la Seine (Paris), de Strasbourg, de Toulouse, (SN)
 - * Services maritimes de la Seine-Maritime, des ports de Boulogne-sur-Mer et de Calais, des Bouches du Rhône, (SM)
 - * Services maritimes et de navigation du Languedoc-roussillon, de la Gironde et de Nantes, (SMN)
 - * Service technique de l'aviation civile (STAC)
 - * Services spéciaux des bases aériennes du sud-est (Bouches du Rhône), du sud-ouest (Gironde) et d'Ile-de-France,
 - * Ecoles nationales de la marine marchande (ENMM),
 - * Collège d'enseignement technique maritime (CETM – Marseille, Saint-Malo)
 - * Ecole d'administration des affaires maritimes (EAAM)
 - * Ecole nationale de l'aviation civile (ENAC)
 - * Service d'exploitation de la formation aéronautique (SEFA)

- * Centre administratif des affaires maritimes (CAAM – Saint-Malo)
 - * Service technique de la navigation aérienne (STNA)
 - * Centre d'études de la navigation aérienne (CENA)
 - * Les Directeurs des centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS)
- Mesdames et Messieurs les Préfets de département :
 - * Directions départementales de l'équipement, (DDE)
 - * Direction de l'équipement de Mayotte, Saint-Pierre et Miquelon (DE)
 - * Services départementaux de l'architecture et du patrimoine, (SDAP)
 - * Service de navigation relevant des DDE (21, 24, 42, 47, 52, 58, 71)
 - * Direction de l'urbanisme du logement et de l'équipement (DULE – Paris)
 - * DIR Atlantique (Bordeaux)
 - * DIR Centre Est (Lyon)
 - * DIR Centre Ouest (Limoges)
 - * DIR Est (Champagne)
 - * DIR MC (Clermont Ferrand)
 - * DIR Méditerranée
 - * DIR Nord-Ouest (Rouen)
 - * DIR Nord (Lille)
 - * DIR Ouest
 - * DIR Sud Ouest

Les écoles

- Monsieur le Directeur de l'école nationale des ponts et chaussées, (ENPC)
- Monsieur le Directeur de l'école nationale des travaux publics de l'état, (ENTPE)
- Monsieur le Directeur général de l'école nationale des techniciens de l'équipement, (ENTE)
- Monsieur le Directeur de l'établissement d'Aix-en-Provence (ENTE)
- Monsieur le Directeur de l'établissement de Valenciennes (ENTE)
- Monsieur les Directeurs des écoles d'architecture
- Monsieur le Directeur de l'école nationale de la météorologie (ENM)
- Monsieur le Directeur de l'école nationale des sciences géographiques (ENSG)

Les services techniques centraux et services à compétence nationale

- Monsieur le Directeur général de l'INRETS
- Monsieur le Directeur général du laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC)
- Monsieur le Chef de service d'études techniques des routes et des autoroutes, (SETRA)
- Monsieur le Chef du centre d'études des tunnels, (CETU)
- Monsieur le Directeur du centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques, (CERTU)
- Monsieur le Chef du service de contrôle des sociétés concessionnaires d'autoroutes,
- Monsieur le Directeur du centre national des ponts de secours, (CNPS)
- Monsieur le Chef du service technique des remontées mécaniques et des transports guidés, (STRMTG)
- Monsieur le Directeur du centre d'études techniques maritimes et fluviales, (CETMEF)
- Monsieur le Directeur du groupement Observation, développement et ingénierie touristique France (ODIT-France)
- Monsieur le Directeur du centre d'évaluation, de documentation et d'innovation pédagogiques, (CEDIP)
- Messieurs les Directeurs régionaux des affaires maritimes du Havre, de Rennes, Nantes, Bordeaux, Marseille, Fort de France et de la Réunion, (DRAM)
- Monsieur le Directeur des pêches et de l'aquaculture
- Messieurs les conseillers maritimes à Abidjan, Dakar et Londres
- Messieurs les Directeurs des parcs maritimes
- Monsieur le Directeur du service technique de l'aviation civile (STAC)
- Monsieur le Directeur à la délégation de l'action foncière (DAF)
- Monsieur le Directeur du service technique de la sécurité des transports ferroviaires (STSTF)
- Monsieur le Directeur de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, (ANAH)

- Messieurs les inspecteurs généraux, coordonnateurs des missions d'inspection générale territoriale,
- Messieurs les inspecteurs spécialisés des services maritimes (MISSM)
- Messieurs les inspecteurs spécialisés de l'eau et de la navigation (MISEN)

- Monsieur le Directeur général de l'Institut géographique national, (IGN)
- Monsieur le Président directeur général de Météo-France